

Consultation parallélisée du 12 janvier au 13 avril 2026 relative à la D D A E  
déposée par Orano Mining pour son projet "pilote de recyclage des batteries"

# CONSULTATION PARALLELISEE

**Projet de pilote de recyclage des batteries**

**Présenté par la Société ORANO MINING**

**Commune de Bessines sur Gartempe 87 250**



"Orano" Cyril Crespeau

## **RAPPORT** **et conclusions motivées** **du commissaire enquêteur**

Limoges le 27 avril 2026

# Sommaire

## A – RAPPORT

<b>I - Généralités</b> .....	page 1
11 – Préambule	
12 - L'enquête parallélisée	
<b>II - Cadre général du projet</b> .....	page 1 à 3
21 - Présentation de la société	
22 - Localisation du site	
23 - Objet du projet	
24 - L'objectif du CIME	
25 - Composition du dossier	
26 - Cadre juridique	
<b>III - Etude du dossier</b> .....	page 3 à 8
31 - Recyclage des batteries	
32 - But du procédé	
33 - Aire d'étude du dossier	
34 - Compatibilité avec les documents d'urbanisme	
35 - État initial de l'environnement	
351 - Biodiversité	
352 - Paysages	
353 - Activités humaines	
354 - Sols et sous-sols	
355 - Eaux souterraines	
356 - Eau potable et captage	
357 - Qualité de l'air	
358 - Effets climatiques	
359 - Risques et incidence	
35-10 - Mesures d'évitement	
35-11 - Travaux relatifs au projet	
35-12 - Analyse de la qualité du dossier	
<b>IV - Avis des personnes publiques associées MRAE</b> .....	page 8 à 9
41 – Recommandations de la MRAE et réponses du pétitionnaire	
<b>V - Déroulement de la consultation parallélisée</b> .....	page 9 à 11
51 - Désignation du commissaire enquêteur	
52 - Réunion de préparation	
53 - Visite des lieux	
54 - Publicité de la consultation	
55 - Publications dans les journaux	
56 - Affichage sur les lieux du projet	
57 - Réunions publiques	
58 – Tableau des avis des collectivités	
<b>VI - Observations du public</b> .....	page 11 à 15

- 61 - Bilan de la participation
- 62 - Bilan des avis
- 63 - Diagramme des avis exprimés
- 64 - Synthèse des observations
- 65 - Information sur la fréquentation du site
- 66 - Questions déposées sur le registre dématérialisé
- 67 - Réponse du pétitionnaire au PV de synthèse

**VII - Conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur.....page 15 à 18**

- 71 - Rappel de l'objet de la DDAE
- 72 - Conclusions sur le déroulement de l'enquête :
- 73 – Conclusions sur les observations du public
- 74 - Avis motivé du commissaire enquêteur :

**B- Annexes :**

Documents regroupés sur un PDF : "Annexe 16 documents"

- PV de synthèse
- Réponse ORANO PV synthèse
- Réponse ORANO à la MRAe
- Révision allégée PLU
- Résumé non technique Bis
- Avis du conseil municipal de Bessines
- Avis CC ELAN
- Information absence avis Folles
- Information absence avis Fromental
- Compte rendu réunion du 15 janvier
- Verbatim réunion 15 janvier
- Compte rendu réunion du 31 mars
- Verbatim réunion 31 mars
- Avis insertion Le Populaire
- Avis insertion Union & Territoires

# CONSULTATION PUBLIQUE PARALLÉLISÉE

## RAPPORT

### du commissaire enquêteur

#### **I - Généralités :**

##### **11- Préambule :**

La consultation publique parallélisée est une nouvelle procédure issue de la loi Industrie Verte du 23 octobre 2023. Ce dispositif s'applique aux projets soumis à autorisation environnementale notamment pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

##### **12 - L'enquête parallélisée :**

La demande d'autorisation environnementale d'ORANO MINING est soumise à la procédure de consultation du public comprenant :

- Une durée étendue sur trois mois,
- L'organisation et le suivi de deux réunions publiques,
- La gestion continue et la mise en ligne progressive des documents afférents (avis, délibérations, études, comptes rendus etc.),
- Un traitement spécifique des observations du public, avec un dispositif en continu associant observation → réponse du maître d'ouvrage → suivi par le commissaire enquêteur,
- Des échanges réguliers entre l'ensemble des parties prenantes (services de l'État, autorité organisatrice, porteur de projet, prestataire du site numérique, commissaire enquêteur),

#### **II - Cadre général du projet :**

##### **21 - Présentation de la société :**

ORANO est un opérateur international de premier plan dans le domaine des matières nucléaires. Les activités minières représentent son activité première. Les différentes activités d'Orano ont conduit le groupe à développer d'autres compétences comme l'hydrométallurgie ou encore la radiothérapie. ORANO MINING Bessines est situé 2, route de Lavaugrasse 87250 Bessines sur Gartempe.

##### **22 - Localisation du site :**

Le projet déposé par la société ORANO MINING est localisé sur le Site Industriel de la commune de Bessines sur Gartempe en Haute Vienne. Au sein de ce site industriel se déroulent les activités du CIME (Centre d'Innovation en Métallurgie Extractive), auteur de la demande d'autorisation environnementale.

Le CIME est situé au Nord-Est du département de la Haute-Vienne à environ 35 km au Nord de Limoges.

Il est implanté au Nord de la commune, sur le flanc Nord de la vallée de la Gartempe, entre la rivière La Gartempe au Sud, la route départementale D711 au Nord, l'autoroute A20 à l'Est et le lieu-dit de Lavaugrasse à l'Ouest.

### **23 - Objet du projet :**

ORANO exploite sur le CIME (Centre d'Innovation en Métallurgie Extractive) le pilote Recyvatat de recyclage des batteries au Lithium-ion. Il réalise l'accueil, l'entreposage et le traitement des batteries. Le CIME est spécialisé dans la recherche et le développement de procédés scientifiques et industriels de valorisation des matières radioactives ou non-radioactives.

L'arrêté préfectoral DL-BPEUP n°2023-090 du 11 octobre 2023 autorisait, pour une durée de deux ans moins un jour, l'activité du pilote de recyclage.

L'objet de la présente demande répond à un besoin de poursuivre de façon pérenne la recherche pour valider à terme un process industriel en vue de commercialiser l'activité de retraitement des batteries.

### **24 - L'objectif du CIME est de :**

- x Poursuivre dans la durée l'exploitation du pilote recherche et développement du recyclage des batteries.
- x Redimensionner la partie hydrométallurgie (seconde phase du procédé de recyclage), ce qui permettra de réduire l'ensemble des phases de nettoyage.
- x Exploiter un laboratoire d'analyse des échantillons liquides et solides
- x Réduire le volume des effluents liquides, les rejets atmosphériques et la consommation d'eau.

### **25 - Composition du dossier :**

Le dossier se compose :

- x D'une note de présentation non technique comprenant :
  - L'explication de la démarche
  - La présentation du demandeur
  - La description du projet et du site
  - L'étude d'impacts
  - L'étude des dangers
  - Une Synthèse
- x D'un dossier administratif comprenant :
  - Le contexte du projet

- Le périmètre du dossier
- La procédure d'autorisation environnementale

## 26 - Cadre juridique :

Code de l'environnement

Art L.181-10-1 et suivants ;L. 123-19 II ; R. 181-36 à R. 181-38 Loi relative à l'industrie verte n°2023-973 du 23 octobre 2023.

Arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2025 du 19 décembre 2025.

Le projet est soumis à autorisation environnementale et comporte une étude d'impact.

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique	Nature et volume des activités
2790	Autorisation	Installations de traitement des déchets	Traitement des batteries LI-Ion
1450-2	Déclaration	Solide inflammables (stockage ou emploi)	Traitement des batteries Li-Ion

## III - Étude du dossier

### 31 - Recyclage des batteries :

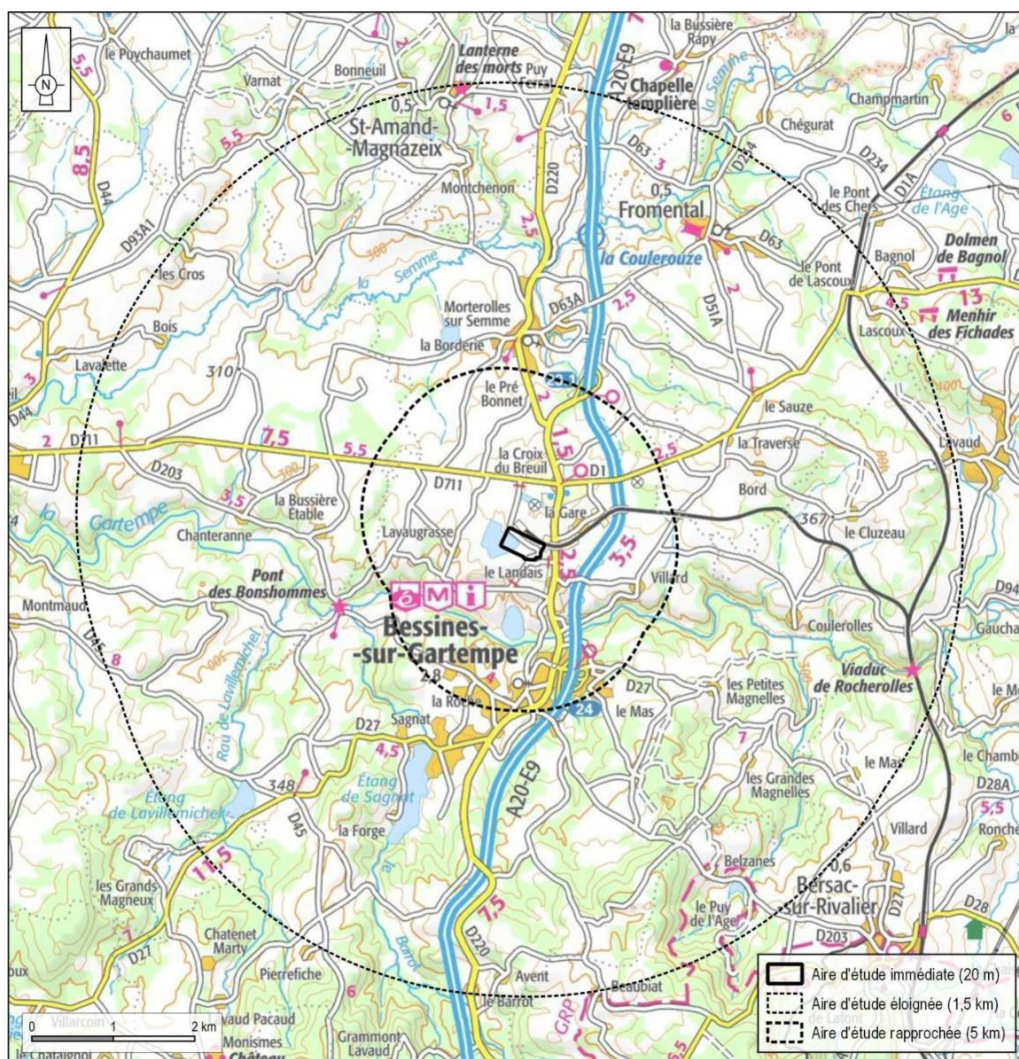
Le procédé de recyclage sur le site traite les modules de batteries en fin de vie ainsi que les rebus des usines de fabrication de batteries (gigafactories). Les cellules des batteries renferment des matériaux d'électrode à haute valeur à récupérer tels que le graphique qui recouvre des feuilles de cuivre, le nickel, le cobalt, le manganèse et le lithium (qui assure la densité énergétique et l'autonomie des batteries)

Deux phases composent le procédé de recyclage : le prétraitement qui consiste à séparer mécaniquement les différents éléments à recycler, l'hydrométallurgie dont l'objectif est de mettre en solution les matériaux stratégiques. Ce procédé consiste à la séparation chimique des métaux (nickel, manganèse, cobalt et lithium).

### 32 - But du procédé :

- Se différencier de ses concurrents sur le marché du recyclage par un autre procédé
- L'évacuation de l'énergie en début de procédé pour des raisons sécuritaires
- La gestion de l'électrolyte, des espèces volatiles et des fluorures d'hydrogène
- Diminuer la consommation d'énergie pour une faible empreinte carbone
- Respecter les règlements en vigueur

### 33 - Aire d'étude du projet



### 34 - Compatibilité avec les documents d'urbanisme

Une révision allégée n°2, concernant le projet ORANO a été décidée à l'unanimité par le conseil municipal en date du 31 janvier 2025. En application des dispositions de l'art. L.153-34 du code de l'urbanisme, cette révision a été approuvée par le conseil municipal du 6 février 2026

### 35 - État initial de l'environnement :

#### 351 - Biodiversité

La seule zone appartenant au réseau NATURA 2000, présente dans le périmètre d'étude de 5 km autour du projet, est la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents.

D'une superficie totale de 3 560 h, cette zone est située à environ 1,1 km au Sud du CIME. Dans le périmètre d'étude, une ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux) est également présente.

Une étude sur l'incidence du projet conclut que les installations du CIME, incluant le projet Pilote Recyclage de Batteries, ont une incidence négligeable sur la zone NATURA 2000. Il en est de même pour la ZNIEFF de type I.

Le périmètre d'étude étendu de 5 km ne comporte aucune réserve ou parc naturel ni aucune zone humide protégée.

Dans la zone étude immédiate, quelques espèces patrimoniales parmi l'avifaune, les chiroptères et l'herpétofaune sont susceptibles d'utiliser des milieux comme habitats de reproduction ou d'alimentation. De même, deux espèces floristiques patrimoniales ont été inventoriées.

Les milieux portant les enjeux les plus importants sont : les deux bassins de rétention végétalisés en tant qu'habitats de reproduction potentiels pour les amphibiens et les odonates (insectes) les voies ferrées désaffectées, en tant qu'habitats favorables aux reptiles, les éléments arbustifs et arborés et les milieux herbacés.

### **352 - Paysages :**

Le site est implanté entre trois entités paysagères : Au Nord de Limoges, les monts d'Ambazac, qui culminent à 701 m et se prolongent vers l'Est par le massif de Saint-Goussaud (697 m). L'ensemble domine nettement, surtout au Nord et à l'Est, la campagne alentour.

- Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg : ce plateau, depuis le Sud, présente un paysage de pays plus plat, plus habité, fait de collines douces au bocage irrégulier.
- Le plateau de la Basse-Marche occupe une vaste zone d'environ 70 km de long pour 30 km de large, pour une altitude moyenne de 250 mètres. Il ne développe des reliefs qu'en creux, à la faveur des rivières qui traversent le plateau d'Est en Ouest, dont la Gartempe
- Aucun monument historique n'est situé dans le périmètre d'étude de 1 km.

### **353 - Activités humaines :**

Les communes (Bessines sur Gartempe, Châteauponsac, Fromental, Folles et Saint-Amand-Magnazeix) localisées dans le périmètre d'étude de 5 km ont une population globale de 6 867 habitants.

- ✓ Les habitations situées dans le périmètre d'étude de 1 km autour du projet sont :
  - la commune de Bessines sur Gartempe
  - les hameaux de Le Landais et Vaugoudreix, à environ 300 m et 650 m au Sud-Est, de l'autre côté de la route D220
  - les habitations du lieu-dit la Gare (environ 500 m au nord-est)
  - des habitations isolées situées à environ 550 m au nord-est
  - le hameau de La Chataignière entouré par les terrains du site (650 m au sud)
  - les habitations du hameau de la Croix du Breuil (850 m au Nord)
- ✓ Les ERP (établissements recevant du public) les plus proches sont :

- l'auberge du Pont, à environ 250 m au Nord-Est
  - le musée URÊKA, à environ 250 m au Sud-Est
  - l'hôtel Manoir Henry IV à environ 800 m au Nord-Est
  - la jardinerie Gamm Vert, à environ 770 m au Nord
  - le supermarché Intermarché, à environ 870 m au Nord
  - le distributeur de matériaux Bigmat, à environ 920 m au Nord-Ouest.
- ✓ 997 ICPE sont présentes dans le département de la Haute Vienne dont 24 sont recensées sur la commune de Bessines
- ✓ Les activités industrielles recensées sur le SIB (Site Industriel de Bessines) sont :
- le laboratoire Maurice Tubiana (LMT), exploité par Orano Med
  - l'usine Advanced Thorium Extraction Facility (ATEF), prochainement exploitée par Orano Med
  - le stockage des résidus miniers uranifères du Brugeaud-Lavaugrasse et l'Unité de Stockage de Lavaugrasse (USL), sous la responsabilité de l'Après Mines France (AMF), société Orano Mining
  - l'entreposage d'oxyde d'uranium (U3O8) appauvri.

### 354 - Sols et sous-sols

Deux zones liées à l'exploitation minière, aujourd'hui à l'arrêt, sont présentes sur le SIB :

- la zone du Brugeaud, située au Sud du SIB a été le lieu de travaux miniers souterrains entre 1955 et 1967 et à ciel ouvert entre 1957 et 1972. Son exploitation a nécessité le détournement de la Gartempe. La mine à ciel ouvert du Brugeaud a été comblée par des résidus de traitement de minerais entre 1978 et 1987.
- la zone de Lavaugrasse (bassin naturel), située à l'Ouest du SIB a été utilisée pour le stockage des résidus de traitement de minerais entre 1960 et 1978. Environ 5,7 millions de tonnes de résidus au total sont stockés derrière une digue formée de stériles miniers et de résidus grossiers.

### 355 - Eaux souterraines :

- La qualité de la masse d'eau souterraine Bassin versant de la Gartempe présente un bon état quantitatif, chimique et global (2019).

### 356 - Eau potable et captage :

Les captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) les plus proches du SIB sont les 2 captages implantés sur la commune de Bessines-sur-Gartempe, (à 2 km en amont du SIB). Ce sont des captages par drain à faible profondeur. Le SIB et ses installations ne sont pas localisés dans le périmètre de protection de ces captages

Le dernier inventaire des captages d'eau présents dans les environs du SIB sont : 13 puits et 4 sources utilisés par des particuliers pour l'arrosage des jardins et/ou pour abreuver le bétail.

Ils sont situés au niveau des hameaux de la Chataignière (2 puits) et de Lavaugrasse (2 puits et une source). L'eau de ces puits fait l'objet d'une surveillance mensuelle par le SIB,

### **357 - Qualité de l'air**

Les émissions atmosphériques en lien avec le pilote Recyvabat actuel sont localisées au niveau du Hangar 1 200 m<sup>2</sup> et des Halls HAP

L'activité du pilote recyclage de batteries dans sa configuration future, comprenant le pilote hydrométallurgique, n'entraîne pas de modification de la qualité et de la quantité des rejets atmosphériques émis.

### **358 - Effets climatiques**

Sur la commune de Bessines, le CIME aura une très faible augmentation des émissions de GES (environ 0,4 % des émissions moyennes) et le SIB (environ 0,2 % des émissions moyennes).

Le projet s'inscrit dans la politique de décarbonation du secteur des transports. L'impact sur le climat des installations du CIME, incluant le projet Pilote recyclage de batteries, peut ainsi être considéré comme limité et maîtrisé.

### **359 - Risques et incidence**

Propre à l'activité du pilote de recyclage, trois types de situations à risques ont été identifiés : l'incendie de modules de batteries (chargés, déchargés ou en rebut) dans la zone tampon, l'incendie dans l'atelier de décharge du hangar de 1 200 m<sup>2</sup>, l'incendie de solvants dans le hall HAP 1

Des mesures strictes sont mises en œuvre pour encadrer la manipulation et le stockage.

Les installations du pilote recyclage de batteries pourraient être exposées aux effets domino d'un incendie du hall de la zone de pilotage annexe. Au niveau du pilote recyclage de batteries, des distances correspondant aux seuils d'effets d'un incendie sont présentes.

### **35-10 - Mesures d'évitement**

Une rupture de charge doit être organisée sur le SIB afin d'assurer le contrôle des livraisons des matériels et équipements destinés aux installations. Afin d'alimenter les pilotes industriels de recyclage ou les usines de recyclage, une première étape de démantèlement des packs ainsi qu'une première décharge électrique sont réalisées par des fournisseurs ou partenaires.

### **35-11 - Travaux relatifs au projet :**

Aucune construction n'est nécessaire dans le cadre de la flexibilisation du pilote hydrométallurgie. L'impact des phases de chantier en lien avec le projet Pilote recyclage de batteries peut être considéré comme négligeable.

### **35-12 - Analyse de la qualité du dossier :**

Dans le dossier présenté à l'enquête, certaines informations relevant du secret industriel ou susceptibles de porter atteinte aux intérêts commerciaux ont été retirées du dossier. Néanmoins, ces informations ont fait l'objet d'une vérification par l'autorité administrative, elles ne remettent pas en cause les incidences du projet sur l'environnement.

Le dossier est présenté en quatre volumes dont un résumé non technique facilement abordable pour tout un chacun.

Ce dossier traite un sujet très technique, il est agrémenté par des schémas et tableaux pour faciliter sa lecture.

#### **IV - Avis des personnes publiques associées MRAE :**

L'avis de la MRAe porte sur la poursuite des activités de recherche et de développement industriel des procédés de recyclage et de revalorisation des métaux issus des batteries électriques.

Cet avis est sollicité dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale au titre de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation pour les rubriques n° 1450-2 Solides inflammables (stockage ou emploi de).

##### **41 - Recommandations de la MRAe et réponses du pétitionnaire :**

Elle recommande :

- D'apporter la démonstration de la compatibilité du projet avec les dispositions du règlement d'urbanisme communal, dans l'éventualité où une révision du PLU serait nécessaire. Il conviendrait donc d'actualiser l'étude d'impact sur la partie relative à la compatibilité du projet au document d'urbanisme.
  - *Le porteur de projet fait observer qu'une révision simplifiée était en cours lors du dépôt du projet. Elle a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2026 (jointe en annexe du présent rapport).*
- De compléter le dossier du projet par l'ajout d'un résumé non technique reprenant les principales parties de l'étude d'impact.
  - *Un résumé non technique intitulé "volume 2 bis" a été produit et mis en ligne sur le registre dématérialisé.*
- D'actualiser le dossier en y faisant figurer le périmètre de protection
  - *Le CIME n'est pas localisé dans un périmètre de protection éloigné mais dans une zone de vigilance qui n'entraîne pas de prescriptions particulières mais une surveillance attentive des différents services de la protection*
- D'évaluer si le projet n'aura pas de conséquence sur l'augmentation de la consommation d'eau
  - *Les pilotes industriels de pré-traitement et l'hydrométallurgie représentent une consommation en eau potable de l'ordre de 340 m<sup>3</sup> / an, ce qui correspond à 9,7% de la consommation du CIME et 6,4% de la consommation du site Orano de Bessines.*
- D'actualiser la rubrique continuité écologique et de présenter une nouvelle carte applicable au site.
  - *Le porteur présente une carte de localisation des corridors écologiques situés à proximité du site (cf réponse à la MRAe jointe en annexe du présent rapport)*

- De compléter l'étude d'impact sur la remise en état du site et d'évaluer plus précisément les opérations et travaux nécessaires au démantèlement et à la remise en état du site. De préciser les mesures envisagées pour l'évacuation et la prise en charge des différents déchets et les éventuelles mesures d'évitement et de réduction des impacts.
  - *En cas de cession définitive, ORANO MINING mettra en œuvre les mesures de démantèlement et proposera un plan de remise en état des installations pour leur activité future.*

## **V - Déroulement de la consultation parallélisée :**

### **51 - Désignation du Commissaire enquêteur :**

Par décision n° E2500007/87 du Tribunal Administratif en date du 04 août 2025 j'ai été désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François Projetti commissaire enquêteur suppléant pour la consultation du public ci-dessus mentionnée.

### **52 - Réunion de préparation :**

Une réunion préparatoire a été organisée dans les locaux de la préfecture le mercredi 3 décembre 2025. Étaient présents :

Madame Delphine Dominguez Cheffe du BPEUP  
Monsieur Sébastien de Dinechin Directeur du CIME  
Madame Laure Dehuyser responsable du projet  
Madame Cécile Crampon Chargée de la communication  
Monsieur Gérard Jamgotchian commissaire enquêteur titulaire  
Monsieur François Projetti commissaire enquêteur suppléant  
Madame Marie Delage adjointe cheffe BPEUP

### **53 - Visite des lieux :**

J'ai visité les lieux avec les responsables du projet le mercredi 17 décembre, cela m'a permis de mieux appréhender le périmètre du site, la localisation des bâtiments et la pertinence du projet du pilote recyclage des batteries électriques.

### **54 - Publicité de la consultation :**

Un avis de la consultation a été affiché à compter du 26 décembre 2025 : En mairie de Bessines sur Gartempe, en mairie de Châteauponsac, en mairies de Folles et de Fromental.

### **55 - Publications dans les journaux :**

- Une publication dans la rubrique des annonces légales et administratives est parue dans le journal le Populaire du Centre le vendredi 26 décembre 2025.
- Une publication dans la rubrique des annonces légales du journal Union & Territoires le vendredi 26 décembre 2025

### **56 - Affichages sur les lieux du projet :**



Un affichage a été mis en place dans les mairies de Bessines sur Gartempe, Châteauponsac, Folles et Fromental.

### 57 - Réunions publiques

#### ➤ Première réunion le 15 janvier 2026

Cette réunion a eu lieu dans les locaux du musée Urêka. 14 personnes, principalement des habitants de Bessines, ont assisté à cette réunion. Dans la phase d'échange, seules 2 personnes ont posé les questions suivantes :

1. Qu'elle est l'utilité de ce pilote pour la France ?
2. Pour quel type de batteries et pourquoi sont elles étudiées ?
3. Pourquoi ORANO étudie pour le recyclage de ce type de batteries ?
4. Est-ce qu'il y a en France beaucoup d'usines de recyclage de batteries ?
5. Ces batterie viendront elles de toute la France mais aussi d'ailleurs ?
6. Est-ce une grande usine ou un prototype ?
7. Il s'agit d'une usine pour le recyclage des batteries de voitures, pourquoi vous ne le feriez pas pour celles de l'outillage ?
8. S'agissant d'une usine prototype pour récupérer des métaux, ils vont être fondus et produire des émissions de fumée. Est-ce qu'au niveau de leur récupération vous en êtes à l'étape du prototype ou êtes vous en mesure de récupérer le plomb ou autres métaux dégagés dans l'atmosphère ?
9. L'usine est un prototype, quand sera t'elle en fonctionnement ?
10. L'usine apportera t'elle un plus à Bessines avec la création d'emplois ou est-ce la suite de ce qui existe actuellement ?
11. Au niveau de l'eau est-ce qu'il y a également un recyclage ?

#### ➤ Seconde réunion publique du 31 mars 2026

Cette réunion a eu lieu à la "maison des sports", 10 personnes ont assisté à la réunion de clôture.

Le commissaire enquêteur a procédé à un sondage sur la provenance géographique des participants : 5 personnes sont des habitants de la commune, les autres participants sont des alentours.

Questions posées pendant la phase d'échange :

1. Au niveau technologique, quel process de démantèlement est prévu ?
2. Quelle évolution future du parc automobile ?
3. En complément de l'étude d'impact, quelle consommation d'eau ?

Une personne a fait observer qu'elle a été informée au cours d'une rencontre avec une association et qu'elle n'a pas été destinataire du flyer «Parlons-en ! » distribué dans les boites aux lettres par les services de la Poste.

Des réponses ont été apportées avec précision par le Directeur du SIB, par le directeur du CIME et par la personne en charge du projet.

### 58 - Tableau des avis des collectivités

Conformément à l'art. R. 181-18 du code de l'environnement, les collectivités étaient invitées à donner leur avis, les réponses étaient attendues pour le lundi 23 février.

Communauté de communes ELAN	La communauté de communes émet un avis favorable
Commune de Bessines	Considérant que ce projet fait l'objet d'une attention particulière, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable
Commune de Châteauponsac	Avis favorable rendu hors délai
Commune de Fromental	Avis non rendu
Commune de Folles	Avis non rendu

## VI - Observations du public

### 61 - Bilan de la participation :

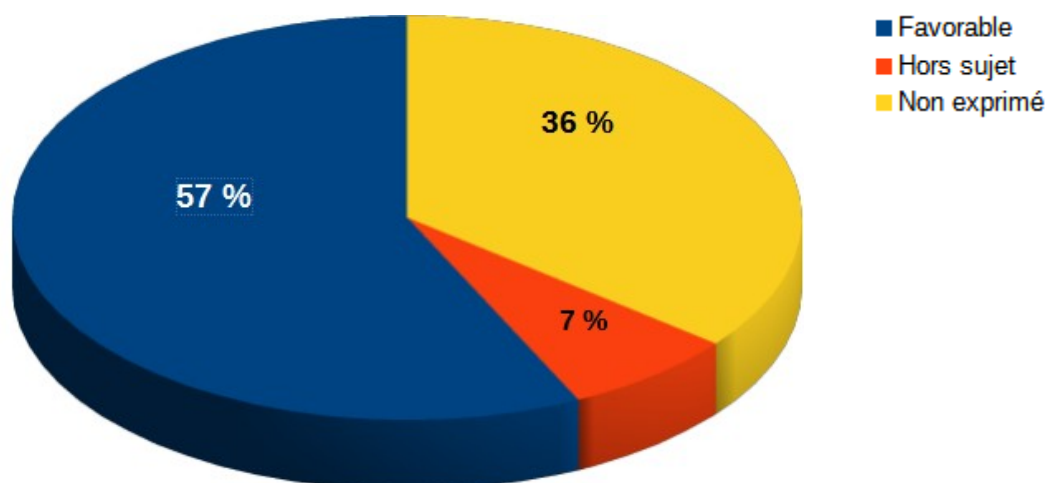
Registre dématérialisé	Registre papier	Déposé en mairie	Pendant les permanences	Par courrier	Total
14	0	0	0		14

### 62 - Bilan des avis selon les possibilités de participation offertes :

Avis	Registre dématérialisé	Registre papier	Déposé en mairie	Pendant les permanences	Par courrier	Total
Favorable	8	0	0	0	0	8

Défavorable hors sujet	1	0	0	0	0	1
Non exprimé	5	0	0	0	0	0

### 63 - Diagramme des avis exprimés :



### 64 - Synthèse des observations :

Registre dématérialisé :

Thèmes abordés	total
Biodiversité	4
Choix du site	1
Dangers	3
Incendie	2
Déchets	2
Dossier	4
Écologie	1
Économie locale	3
Économie	3
Incidence sur les sols	1
Aide financière	1
Emploi	4
Incidence sur la vie locale	4

Indépendance énergétique	3
Industrie	4
Informations	1
Pollution	1
Recyclage	3
Risques	2
Trafic routier - Travaux	2
Souveraineté	3

### 65 - Information sur la fréquentation du site

Fréquentation sur le site	2481
Visiteurs ayant téléchargé au moins 1 document de présentation	1213
Visiteurs ayant déposé une contribution	11
Téléchargements réalisés	1512
Avis consultation du public	215
Arrêté de consultation du public	196
Étude des dangers	122
Résumé non technique	119
Contributions anonymes	6
Contributions provenant d'un même IP*	6 pour l'un et 3 pour un autre

\* Une contributions provenant d'un même IP n'est pas forcément écrite par la même personne

### 66 - Questions déposées sur le registre dématérialisé

#### Réponses du porteur de projet (mises en ligne le 20 mars)

- *Observation n° 4 : Quel est le nombre d'emplois directs et indirects que va proposer ce projet sur notre commune de Bessines ?*

Le projet présenté en consultation du public correspond à la pérennisation et l'optimisation d'un pilote de recyclage déjà existant. Cette demande vise à pérenniser l'exploitation de ce pilote et donc à pérenniser les emplois qui ont déjà été créés par Orano, à savoir 10 emplois sur la commune de Bessines. Ce nombre devrait rester stable. En terme d'emplois indirects, il est très difficile de les quantifier, mais ces pilotes amènent régulièrement des visiteurs qui logent et se restaurent à Bessines, soutenant ainsi l'activité de certains commerces de la commune.

- ***Observation n° 5 : A l'heure où le gouvernement met beaucoup d'argent dans les projets à enjeux français, combien d'aides financières ont été placées ? A quel niveau : département, région, national ?***

Le programme de recyclage des batteries pour ce pilote financé par Orano a été considéré comme un projet stratégique et a ainsi bénéficié du support du plan France Relance pour un montant de 5,1 millions d'euros et d'une subvention complémentaire de la région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 334 K€. De plus, un projet de formation initié par la région Nouvelle-Aquitaine BATTENA devrait soutenir des partenaires dont Orano qui devrait bénéficier de 59,7 K€ de France 2030 dans le cadre de l'appel à projets Compétences et Métiers d'avenir, portant sur des formations de la batterie

- ***Observation n° 9 : Je me permets de commenter afin de savoir quel volume de batteries ce pilote de recyclage est en mesure de traiter sur une année complète. Par ailleurs, je souhaiterais également savoir si l'entreprise locale SIRMET, qui s'occupe de la collecte des composants électroniques et des batteries dans notre commune, est associée ou mise à contribution dans le cadre de ce projet.***

Le pilote est dimensionné pour le traitement maximum d'une à deux batteries de véhicules électriques par jour. Ce pilote a pour principale vocation de finaliser la R&D du programme de recyclage et d'en optimiser les conditions opératoires, afin de définir et sélectionner le procédé qui pourra être mis en œuvre à l'échelle industrielle.

A noter que les batteries de véhicules électriques faisant l'objet d'une réglementation spécifique nécessitant un agrément dédié pour leur entreposage, leur transport et leur traitement, il n'est aujourd'hui pas possible de faire appel à SIRMET qui ne dispose pas de cet agrément

- ***Observation n° 8 : D'où viennent les batteries ? de France ou d'ailleurs ?***

Les batteries traitées dans le cadre des installations de Bessines peuvent provenir de France ou d'Europe. L'installation demeure un pilote industriel, qui traite de très faibles volumes dans un objectif d'optimisation des procédés, et non une installation de type usine industrielle destinée à recycler de gros volumes de batteries de fin de vie.

- ***Observation N°6 J'ai pu voir dans l'actualité que les batteries de voiture en feu étaient difficiles à éteindre et qu'elles présentaient une contrainte supplémentaire pour les pompiers ? La caserne de Bessines est elle équipée pour répondre à un évènement de ce type ?***

L'étude de dangers (volume 3 du dossier d'enquête) présente de manière exhaustive les risques identifiés, notamment le risque incendie, ainsi que les mesures prévues pour les prévenir et en assurer la gestion. Parmi ces mesures figurent notamment :

- Un contrôle rigoureux des batteries entrantes, excluant celles présentant un gonflement, une déformation, des dommages ou une absence d'identification (ces batteries sont isolées immédiatement). Ce contrôle prévoit aussi une mesure des tensions des batteries et une vérification de leur température, par biais d'une caméra thermique.
- Un tri et un stockage séparé des matériaux combustibles ou conducteurs, avec des armoires équipées de sprinklers pour les batteries chargées et déchargées, implantées à l'écart de tout autre bâtiment ou zone de stockage.
- La mise en œuvre d'une procédure de noyade des batteries en cas de doute.

- Une maîtrise thermique du local de stockage reposant sur une ventilation adaptée, un contrôle de la température et l'éloignement des sources de chaleur.
- Un système de détection incendie performant et conforme à la réglementation en vigueur.
- Des dispositifs d'extinction appropriés : accès rapide à l'eau, réserves suffisantes et système de noyage des batteries (détaillés au chapitre 9 du volume 3, et plus particulièrement au point 9.3).

Les dispositions constructives des bâtiments traitant les batteries incluent des matériaux résistants au feu, des exutoires de fumée, des zones de rétention et des systèmes de sécurité intégrés (détection incendie et sprinklage)

Le site fait l'objet d'exercices réguliers en lien avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours). La conception de l'installation du pré-traitement a par ailleurs intégré des échanges et des adaptations conformes aux recommandations du SDIS, telles que l'installation de doubles portes coupe-feu extérieures avec ouverture manuelle depuis l'extérieur, adaptées aux interventions des sapeurs-pompier.

Pour finir, le centre de secours de Bessines est équipé d'un fourgon pompe tonne (FPT) qui dispose des moyens de luttés contre les feux de batteries électriques.

#### **67 - Réponse du pétitionnaire au PV de synthèse :**

Un PV de synthèse a été transmis au pétitionnaire le 14 avril 2026 et le commissaire enquêteur a reçu le mémoire en réponse le 17 avril 2026.

Dans son mémoire en réponse ORANO :

Constate une mobilisation faible, cependant la tonalité générale des avis sur le projet est très favorable. Le projet reçoit un accueil favorable et ORANO bénéficie d'une relation de confiance sur le territoire.

- le périmètre d'étude d'impact sur l'environnement s'étendait sur les communes de Bessines sur Gartempe, Chateauponsac, Fromental et Folles, les collectivités locales ont émis un avis favorable au projet.
- L'autorité environnementale a souligné la qualité du dossier et la complétude, elle a formulé quelques recommandations auxquelles ORANO a répondu dans le temps de la procédure.
- Les questions posées en ligne sur le registre dématérialisé ont fait l'objet de réponse individuelle.

## **VII - Conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur**

### **71 - Rappel de l'objet de la DDAE :**

La mise en œuvre du pilote de recyclage des batteries a été autorisée par un arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2023 pour une durée de deux ans.

L'objet de son renouvellement est de permettre à ORANO de poursuivre son activité de façon pérenne, d'améliorer les performances du pilote RECYVABAT, de réduire les rejets atmosphériques, la consommation d'eau et la quantité des déchets produits.

## **72 – Conclusions sur le déroulement de l'enquête :**

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2025 du 19 décembre 2025.

Deux réunions publiques ont été organisées

- Le jeudi 15 janvier 2026 : 14 personnes habitant principalement Bessines étaient présentes. 11 questions ont été posées au pétitionnaire.
- Le mardi 31 mars 2026 : 10 personnes habitant principalement la commune étaient présentes, 3 questions ont été posées

Ces deux réunions se sont terminées autour d'un verre de l'amitié ce qui a permis de poursuivre les échanges dans une ambiance sereine et courtoise.

Deux permanences ont été organisées en mairie de Bessines : le mardi 4 février et le vendredi 6 mars 2026 : aucune visite pendant ces deux permanences.

- Le registre dématérialisé comporte 14 contributions dont 1 doublon et 1 hors sujet. 6 observations proviennent d'un même IP et 3 autres proviennent d'un autre même IP.
- Aucun courrier n'a été déposé en mairie.

La participation du public à cette consultation parallélisée peut donc être considérée comme faible.

## **73 - Conclusions sur les observations du public**

2481 personnes ont consulté le registre et 1213 ont effectué un téléchargement des documents de présentation et d'étude des dangers ce qui démontre un intérêt important du public pour ce projet. Paradoxalement à cette consultation des documents, seulement 14 personnes ont apporté leur contribution dont 8 ont émis un avis favorable.

Le projet n'a fait l'objet d'aucune objection, le seul avis défavorable était hors sujet.

## **74 - Avis motivé du commissaire enquêteur :**

Le projet s'inscrit dans la continuité d'une activité (sans production industrielle) déjà implantée sur le SIB (site industriel de Bessines). Son objectif est de pérenniser, d'améliorer son évolution technologique afin de poursuivre une activité économique industrielle sur la commune de Dunkerque. Orano ambitionne de devenir un acteur de référence du recyclage des batteries des véhicules électriques.

Le règlement européen impose depuis 2023 l'introduction des matériaux recyclés notamment le cobalt, le nickel et le lithium pour la construction de nouvelles batteries. Aussi, le projet s'inscrit dans l'objectif des politiques publiques.

Dans la perspective de décarbonation des transports et la fin des ventes des véhicules thermiques neufs à l'horizon 2035, le projet agit pour limiter l'importation de ressources naturelles et de

métaux issus des mines. La récupération des métaux de valeur est une filière dont l'Europe est dépourvue. Des procédés de recyclage efficaces permettront ainsi de développer une économie circulaire, en réemployant les matières issues des batteries usagées dans les nouvelles batteries. Ainsi, des emplois pérennes en France et en Europe seront créés pour renforcer l'autonomie stratégique de l'UE. Au niveau local, le projet de pilote permettra de maintenir 10 emplois sur la commune.

Le projet œuvre pour ouvrir une filière qui devient une nécessité : le recyclage des batteries usagées et les chutes de production des gigafactories, pouvant s'élever jusqu'à 20 %. L'objectif est d'obtenir un procédé peu consommateur d'énergie et un niveau de recyclage très élevé.

Faisant suite à la révision simplifiée du PLU, le conseil municipal de Bessines sur Gartempe a approuvé en date 6 février 2026 l'implantation du pilote recyvat en zone constructible. Au titre de cette zone, sont autorisées entre autres "les installations classées pour la protection de l'environnement (autorisation et déclaration)". Aucune servitude d'utilité publique dans le périmètre d'étude n'est identifiée au PLU de la commune de Bessines sur Gartempe.

Le projet aura des effets environnementaux très limités et maîtrisés.

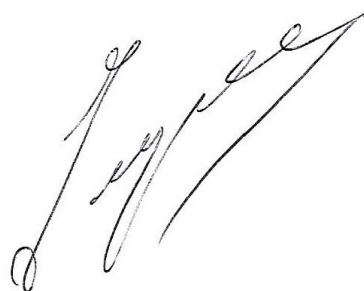
- L'impact du CIME, incluant le pilote de recyclage, sur la Gartempe est considéré comme faible. Aucun effluent industriel n'est rejeté dans le milieu naturel. La quantité des eaux pluviales de toiture est négligeable. De plus, elles sont captées et contrôlées avant rejet dans la Gartempe.
- Le trafic routier, lié au pilote de recyclage, n'engendrera aucune augmentation du trafic par rapport à la situation actuelle.
- L'activité du pilote recyclage de batteries n'entraînera pas de modification de la qualité de l'air et de la quantité des rejets atmosphériques émis.
- Le terrain sur lequel est situé le CIME n'est pas recensé comme pollué ou potentiellement appelant des actions et mesures de protection de l'environnement. Le projet n'aura aucun impact négatif sur les sols
- Le projet n'engendrera pas de modification des installations existantes et par conséquent aucun impact sur le paysage actuel
- Le projet ne présente pas de dangers particuliers : les études d'impacts et des dangers concluent à des effets très limités et maîtrisés. Les mesurages des niveaux sonores faits par l'APAVE démontrent qu'en limite de propriété l'émergence sonore est conforme à la législation en vigueur (arrêté ministériel du 23 janvier 1997).
- L'impact des polluants provoqués, le cas échéant, par un incendie est peu significatif sur l'environnement ou la santé humaine en raison de la faible quantité de batteries présentes sur le site. Suite à la visite du SDIS des améliorations ont été apportées (notamment pour les portes coupe feu). La formation des techniciens d'ORANO a été assurée par le SDIS et des exercices réguliers ont été programmés.

Enfin, le recyclage des batteries usagées est un projet vertueux qui a fait l'objet d'une attention particulière. Les études démontrent que ce projet aura des conséquences faibles et maîtrisées sur l'environnement et la santé publique. La consultation publique parallélisée met en évidence que le projet reçoit un accueil favorable et que ORANO bénéficie d'une relation de confiance sur le

territoire. Aussi, rien ne s'oppose à ce que le "pilote de recyvatat " poursuive et pérennise son activité au sein du CIME sur la commune de Bessines sur Gartempe 87250.

Limoges, le 27 avril 2026

Gérard JAMGOTCHIAN  
commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Jamgotchian', written in a cursive style.